

13 Changements d'établissement dans l'enseignement ordinaire de plein exercice

En Fédération Wallonie-Bruxelles, les élèves de l'enseignement primaire et secondaire changent fréquemment d'établissement. En 2015-2016, il concerne 6,9 % des élèves de l'enseignement primaire et 12,5 % des élèves de l'enseignement secondaire. Le taux de redoublement est, de manière générale, plus important parmi les élèves qui changent d'établissement en cours de scolarité. Il est en moyenne trois fois plus important. Ces nombreux changements d'établissement produisent, outre des difficultés d'organisation, une ségrégation des publics tout au long du parcours scolaire. Ils posent aussi la question de l'effectivité du continuum pédagogique et de l'efficacité des orientations proposées.

Liés en partie au libre choix de l'école par les familles, les changements d'établissement en cours de scolarité sont fréquents dans l'enseignement en Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis le 1^{er} septembre 2008, des dispositions décrétales¹ visant à limiter les changements d'école dans l'enseignement fondamental et au premier degré du secondaire sont entrées en application. Les données analysées dans le cadre de cet indicateur concernent les changements d'établissement qui ont eu lieu entre le 15 janvier 2015 et le 15 janvier 2016. On ne tient pas compte des élèves de sixième année primaire et secondaire, à l'issue desquelles tous les élèves changent généralement d'établissement. Sont comptabilisés dans cet indicateur uniquement les élèves qui suivent en enseignement ordinaire de plein exercice².

Pourcentages d'élèves ayant changé d'établissement en 2015-2016 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2014-2015 (fig. 13.1)

Ce chapitre porte sur les élèves ayant changé d'établissement selon qu'ils ont changé de lieu de domicile ou non³. Au total, dans l'enseignement primaire et secondaire, 11,6 % des élèves changent d'école (9,8 % ne changent pas de domicile et 1,8 % déménagent). Dans l'enseignement primaire, les élèves ayant changé d'établissement (9 %) se répartissent comme suit : 6,9 % des élèves ont uniquement changé d'école et 2,2 % ont également changé de domicile. C'est essentiellement en deuxième année que le taux de changement d'établissement semble le plus élevé⁴.

Dans l'enseignement secondaire, les mouvements sont plus marqués parmi les élèves qui changent d'établissement (13,9 %), qu'ils déménagent ou non. Le taux de changement d'établissement au sein du premier degré⁵ (S1 et S2) est de 15,5 %. Les élèves qui étaient en deuxième année complémentaire (2S) représentent la part la plus importante des élèves qui poursuivent leur scolarité en changeant d'école (35,7 %). À l'inverse, les élèves qui suivaient une première année du degré commun (1C) sont ceux qui en changent le moins (7,7 %). Dans le deuxième degré (S3 et S4), les taux de changement d'établissement sont relativement similaires quelle que soit la forme suivie : 15,7 % des élèves changent d'établissement, avec le taux le plus bas dans l'enseignement général (15,1 %) et le taux le plus élevé dans l'enseignement technique de transition (18,1 %). En cinquième secondaire, 6,9 % des élèves changent d'école.

Taux de redoublement généré en 2014-2015 selon que les élèves ont changé d'établissement ou non en 2015-2016, et en fonction de l'année d'études fréquentée en 2014-2015 (fig. 13.2)

Ce graphique présente le taux de redoublement généré en 2014-2015 des élèves de l'enseignement ordinaire de plein exercice selon qu'ils ont changé d'établissement ou non, et en fonction de l'année d'étude suivie en 2014-2015. Ne sont pris en considération que les élèves qui n'ont pas déménagé. Entre deux années d'études effectuées au primaire, 8,7 % des élèves changeant d'établissement redoublent, pour 2,9 % des élèves restés dans le même établissement. Pour les élèves qui terminent leur première année primaire, ces taux atteignent respectivement 17,6 % et 4,2 %.

L'analyse du premier degré de l'enseignement secondaire ordinaire montre que, parmi les élèves ayant terminé la première année du degré commun (1C) en 2014-2015, 7,6 % des élèves ayant changé d'établissement redoublent leur année scolaire, contre 2,8 % des élèves qui n'ont pas changé d'établissement. Une nette diminution de ce taux par rapport à l'année précédente s'explique en partie par la suppression de la première année complémentaire⁶. Dans le deuxième degré, le taux de redoublement généré est trois fois plus important parmi les élèves qui ont changé d'établissement. En cinquième année de l'enseignement secondaire, le taux de redoublement d'un élève de cinquième année générale est dix fois plus fréquent s'il change d'établissement, et seulement cinq fois plus fréquent dans les autres formes.

Le taux de redoublement est donc, de manière générale, plus important parmi les élèves qui changent d'établissement en cours de scolarité. Si le redoublement n'est pas la seule cause des changements d'établissement, il semble toutefois en expliquer la plupart, notamment en début de cycle ou de degré (P1, S1, S3 et S5).

1 Décret portant diverses mesures visant à réguler les inscriptions et les changements d'école dans l'enseignement obligatoire (M.B. 31-08-2006).

2 On comptabilise dans le calcul des différents taux présentés dans cet indicateur, les élèves qui sortent de l'enseignement en FW-B entre les deux années concernées. Il est dès lors intéressant de faire le lien avec l'indicateur 17 (*Sorties prématurées de l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice*).

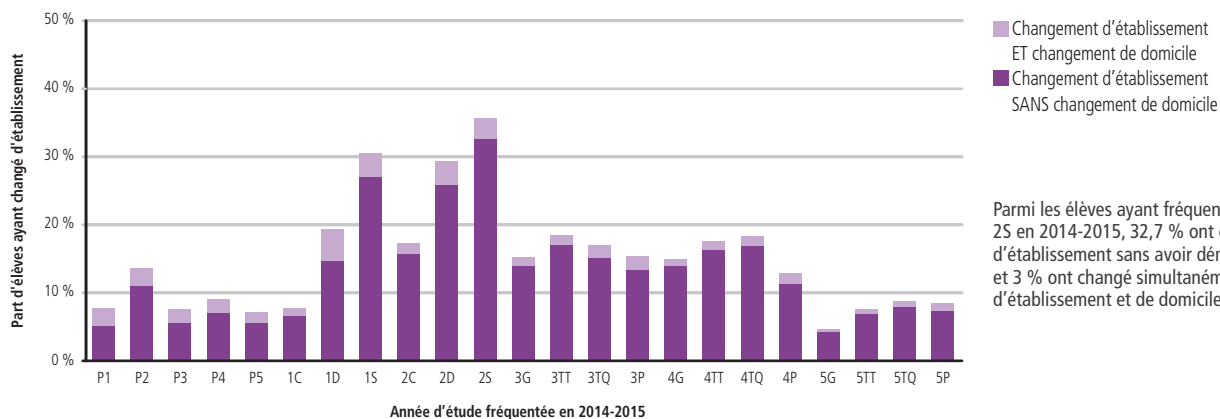
3 Le changement de domicile se base sur le changement de code postal du lieu de résidence de l'élève. On parlera alors de déménagement.

4 Le numéro FASE établissement est utilisé pour calculer le taux de changement d'établissement. Il est toutefois complexe, au travers de cette donnée, de tenir compte de l'ensemble des restructurations et des mouvements dont les établissements font l'objet, sur le terrain.

5 Les élèves inscrits en 2^e année dans un DOA (« degré d'orientation autonome ») en 2014-2015 et qui l'année suivante se situent dans une 3^e année n'ont pas été pris en compte dans le taux de changement. Au niveau primaire, certains établissements n'organisent que le cycle 2,5-8 ans, par exemple. Ils ont cependant été pris en compte dans le calcul de changement d'établissement.

6 Voir l'indicateur 11 (*Redoublants dans l'enseignement ordinaire de plein exercice*).

13.1 Pourcentages d'élèves ayant changé d'établissement en 2015-2016 (avec ou sans changement de domicile) en fonction de l'année d'études fréquentée en 2014-2015



13.2 Taux de redoublement généré en 2014-2015 selon que les élèves ont changé d'établissement ou non en 2015-2016, et en fonction de l'année d'études fréquentée en 2014-2015

